**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE OCEAN WATERWAY CO-OP INC.**

**Réunion régulière de la société susmentionnée s’est tenue le mardi 12 mars 2024**

**AGENDA / ORDRE DU JOUR**

1. **OUVERTURE DE LA RÉUNION**

**2. APPEL DES PRÉSENCES**

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL :**

**3.1 DU 17 FÉVRIER 2024**

**4. AFFAIRES COURANT**

**4.1 REMPLACEMENT DES POMPES**

**5. AFFAIRES NOUVELLES**

**5.1 PRETS REMBOURSABLES**

**5.2 DESIGNATION DES SCRUTATEURS**

**6. LEVÉE DE LA RÉUNION**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

1. **OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Jacques Letendre déclare la réunion ouverte à 9h35

# APPEL DES PRÉSENCES

Liste des directeurs présents :

Jacques Letendre, Président

Patrick Van Winden, Vice-président

Richard St-Onge, Trésorier

Réjean Roy, Directeur

Robert Kroll, Directeur

Henri Tourangeau, Directeur

Yves Lizotte, Secrétaire

Le quorum est atteint puisque tous les directeurs sont présents.

1. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL:**

**3.1 RÉUNION DU 17 Février 2024.**

**Proposé par** Patrick Van Winden,

**Appuyé par** Réjean Roy

**Accepté à l’unanimité**

# 4. AFFAIRES COURANT

**4.1 REMPLACEMENT DES POMPES**

Après plusieurs vérifications, nous devons absolument remplacer la pompe no 1. Les coûts de remplacement s’élèvent autour de 12 296$. Nous allons devoir utiliser nos réserves pour couvrir ces frais.

Glenn Gervais (47) demande si nous avons une solution d’urgence en cas de panne de courant, genre une génératrice?

Jacques répond que ce serait une bonne chose mais que pour le moment ce n’est pas prévue dans nos dépenses. Présentement, pour nous dépanner, nous avons un réservoir d’eau souterrain capable de fournir le parc pour un certain temps. Richard ajoute que la compagnie Alligator possède un camion pour faire la vidange en cas de panne prolongée.

Patrick ajout qu’il y a un système d’alarme d’installée sur la pompe pour nous avertir et aussi aviser la compagnie d’une quelconque défaillance.

Patrick Van Winden propose l’achat tandis que Réjean Roy appuie **la proposition.**

**Adopté à l’unanimité**

# 5.AFFAIRES NOUVELLES

**5.1 PRETS REMBOURSABLES**

**UNE RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE OCEAN WATERWAY CO-OP INC. EST PRÉSENTÉE :**

Il y a encore quatre (4) actionnaires qui n’ont pas tout remboursé le prêt qu’ils ont contracté avec la Co-op pour l’achat de leur part. Il y a donc lieu de modifier la date du remboursement, soit septembre 2027, selon les dernières informations en provenance de notre comptable vérificatrice. Une résolution en ce sens est donc proposée :

Il est donc résolu :

Prolonger jusqu'en décembre 2027 les paiements de prêts pour les quatre (4) actionnaires restants qui doivent de l'argent à Ocean Waterway Co-op Inc.

Richard St-Onge propose tandis que Robert Kroll appuie la proposition.

**Adopté à l’unanimité**

 **5.2 DESIGNATION DES SCRUTATEURS**

Yves Lizotte propose Roger Rouillard #19, Nancy Ellis #179 et Lucie Laplante #34 comme scrutateurs.

 Appuyer par Henri Tourangeau.

 **Adopté à l’unanimité**

 Jean-Yves (228) demande comment les scrutateurs sont-ils choisis?

Jacques répond qu’il propose des noms selon l’intérêt des personnes qui se sont manifestées. Ensuite, on se demande si on les a déjà utilisées dans le passé si oui on fait appel à de nouvelles personnes intéressées et de préférence bilingue.

Jacques Letendre explique la proposition de modification à l’article 17.1.

Christian Robitaille (252) demande si la Co-op récupère une part, est-ce que cette part peut encore être transférée vers une autre propriété?

Jacques répond que selon des critères bien clairs et respectés les directeurs ont jusqu’à présent toujours accepté le transfert et ceci ne devrait pas changer pour ainsi être équitable envers tout le monde.

Jean-Yves (228) demande si la proposition de modification à l’article 17.1 est acceptée, est-ce que ça voudra dire que nous (les actionnaires) devront voter sur l’acceptation de vendre une nouvelle part à chaque semaine?

Jacques Letendre répond bien sûr que non et qu’il est trop tôt pour songer à une façon de faire, genre lors de l’assemblée annuelle.

Michelle (167) demande si nous devrons revoir cette règle à chaque année?

Jacques Letendre répond que non.

Micheline (60) demande pourquoi le nom de Jacques Letendre se retrouve sur la feuille de présentation de la **MODIFICATION DE L’OCEAN WATERWAY CO-OP INC. RÈGLEMENTS.**

Jacques explique que c’est la façon de faire en Floride et que cette procédure fut utilisée l’an passé après avoir été validé par deux procureurs au fait du droit corporatif en Floride. Nous avons simplement repris la même procédure.

Elle souligne aussi l’importance de remplir son PROXY si on pense ne pas être présent à la réunion annuelle.

Elle ajoute, que si un actionnaire est présent à l’assemblée et qu’il avait envoyé son Proxy, il peut reprendre son droit de vote.

# 6. LEVÉE DE LA RÉUNION

**Henry Tourangeau** propose

**Robert Kroll** appuie

## \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Yves LIZOTTE, Secretary / Secrétaire**